



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

A R R E T E

Portant réglementation
Occupation du domaine public et stationnement
Travaux du plateau

N° 333/2026 - Réglementation

Le Maire de la Ville d'Autun,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121.29 et suivants ;
Vu l'arrêté n° 183/2026 du 3 avril 2026 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Cathy NICOLAO-VERDENET, 1^{ère} Adjointe, déléguée aux affaires générales, aux ressources humaines, aux grands projets urbains, à la vie associative, à la communication et à l'événementiel ;
Vu la demande présentée par Monsieur Fabien LAYRIS-VERGES de la société FTPC ;
Considérant qu'il y a lieu d'interdire l'utilisation du skate Park pendant plusieurs jours ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Du lundi 29 juin 2026 à 7h00 au mardi 30 juin à 18h00, le stationnement est interdit sur deux places face au skate park situé sur la base de loisirs Marcel Lucotte.
Il sera réservé à l'entreprise FTPC chargée de réaliser les réparations.

Article 2 : Du lundi 29 juin 2026 à 7h00 au mardi 7 juillet à 8h00, l'utilisation du skate park est strictement interdite au public.

Article 3 : La signalisation verticale relative au stationnement est fournie et mise en place par les services Techniques d'Autun.

Article 4 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois en vigueur. En outre, les véhicules en stationnement gênant pourront être déplacés à la fourrière, sur réquisition de M. le Commandant de la Communauté de Brigade de gendarmerie d'Autun ou la Police Municipale, selon le cahier des charges en vigueur. Les automobiles seront en dépôt sur le parking de la fourrière agréée, aux frais du propriétaire.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'Autun, Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'Autun, le Responsable du Centre d'Incendie et de Secours d'Autun, la Direction des Services Techniques de la Ville d'Autun et les agents placés sous leurs ordres, les organisateurs, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles, et dont copie leur sera adressée.

Certifié exécutoire et affiché le : **27 MAI 2026**

A Autun, le 26 mai 2026

Le Maire
Pour le Maire
La 1^{ère} Adjointe

Cathy NICOLAO-VERDENET

